

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures dans la grande salle de réunion du siège de la Communauté de communes de l'Estuaire à Braud-et-Saint-Louis, sous la Présidence de Monsieur Denis Baldès,

Date de la convocation : 8 mars 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel RIGAL (CdC de l'Estuaire)

Nombre de membres présents : 27

CdC de Blaye (14) :

Titulaires : Baldès D. – Trébuçq S. – Bélis JM. – Rodriguez R. – Picq M. – Robin S. – Page E. – Duez JP. – Pas A. – Collard X.

Suppléants : Molbert P. – Cadusseau E. – Grimée B. – Gadrat C.

CdC de l'Estuaire (13) :

Titulaires : Caritan P. – Cavaleiro L. (avec pouvoir donné par Ph. Labrieux) – Djérad-Payen MF. – Laisné JJ. (avec pouvoir donné par P. Villar) – Ovide A. – Rigal JM. – Terrancle J. – Gandré A. – Raymond C.

Suppléants : Poty M. – Dubourdieu M. – Broquaire B. – Joubert F.

Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	27
Nombre de pouvoirs	2

Nombre de votes exprimés	29
Votes : Pour	29
Votes : Contre	0
Abstention	0

Rapport n°4 – Finances : Affectation du résultat 2022 (D. BALDÈS)

Le résultat de l'exercice 2022 présente un déficit de 17 151,94 € en fonctionnement et un déficit de 11 706,48 € en investissement, soit un résultat déficitaire cumulé de 28 858,42 €.

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2021 présentait un excédent de 32 865,55 € en fonctionnement et un excédent de 71 369,00 € en investissement.

Après report, le résultat de clôture de l'exercice 2022 présente un excédent de 15 713,61 € en fonctionnement et un excédent de 59 662,52 € en investissement, soit un résultat cumulé excédentaire de 75 376,13 €.

Il est proposé d'affecter le résultat 2022, comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement		
Résultat de l'exercice	excédent déficit	- 17 151,94 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent déficit	+ 32 865,55 €
Résultat de clôture à effectuer (A1)	excédent déficit	+ 15 713,61 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	- 11 706,48 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent déficit	+ 71 369,00 €
Résultat comptable cumulé	excédent Déficit	+ 59 662,52 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		15 120,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		25 000,00 €
Solde des restes à réaliser	excédent déficit	+ 9 880,00 €
Besoin réel de financement		
Excédent réel de financement		69 542,52 €
Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat déficitaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)		
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)		15 713,61 € €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 15 713,61 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 59 662,52 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Décision : Sur proposition de Monsieur le Président, après discussion, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2022, tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

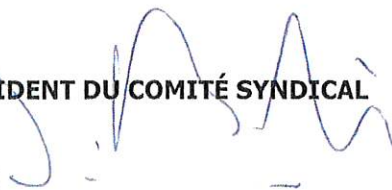
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Jean-Michel RIGAL



LE PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL



Denis BALDÈS